

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée publique de la Commission d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures tenue le mardi, 14 novembre 2006 à 19 h 00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est.

Sont présents :

M. Michael Applebaum, Président de la commission et maire de l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

M. Edgar Rouleau, vice-président et maire de la ville de Dorval

M. Richard Bélanger, maire de l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

M. Sylvain Lachance, conseiller de ville de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

M. Joe Magri, conseiller de ville de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

Mme Lyn Thériault Faust, mairesse de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga–Maisonneuve

Est absent : **M. Campbell J. Stuart**, maire de la ville de Montréal-Ouest

Sont également présents :

M. Alan de Sousa, membre du Comité exécutif, responsable du développement durable et du développement économique et du dossier des infrastructures de l'eau au conseil d'agglomération.

Mme Chantal Gagnon, directrice à la Direction de l'environnement

Mme Danielle Lussier, chef d'équipe à la division du développement durable

PRÉSENCE : 25 personnes

1. Ouverture

À 19h00, le président déclare la séance ouverte. Il explique que pour sa deuxième assemblée publique, la Commission d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures adoptera ses recommandations sur *La vision globale et le plan d'affaires 2006 de la gestion de l'eau* et le rapport et les recommandations seront déposés au Conseil d'agglomération du 30 novembre 2006 et il appartiendra au conseil et au comité exécutif de décider des suites à donner à celles-ci. Le rapport sera disponible sur le site internet de la commission ou sur demande après le dépôt.

En deuxième partie, la Direction de l'environnement présentera *La proposition du plan d'action 2005-2007 du Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise*. La commission tiendra une assemblée, jeudi, le 23 novembre afin de recevoir les mémoires et commentaires de la population et les recommandations seront adoptées à l'assemblée du mercredi, 29 novembre à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville. Le rapport et les recommandations sur la proposition du plan d'action 2007-2009 seront déposés au Conseil d'agglomération du 13 décembre 2006 et il appartiendra au conseil et au comité exécutif de décider des suites à donner à celles-ci. Le rapport sera disponible sur le site internet de la commission ou sur demande après le dépôt.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Lyn Thériault Faust, appuyé par M. Edgar Rouleau, d'adopter l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

3. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée du 4 octobre 2006

Il est proposé par M. Richard Bélanger, appuyé par M. Joe Magri, d'adopter le procès-verbal de l'assemblée du 4 octobre 2006.

Adoptée à l'unanimité

4. Lecture et adoption des recommandations sur la vision globale et le plan d'affaires 2006 de la gestion de l'eau

Le président, M. Michael Applebaum, et le vice-président M. Edgar Rouleau, procèdent à la lecture.

LES RECOMMANDATIONS :

Le développement durable :

La Politique nationale de l'eau adoptée en 2002 par le gouvernement du Québec s'inscrit dans une perspective du développement durable. Les objectifs visent une nouvelle gouvernance de l'eau misant sur la démocratie et la concertation pour la protection, la mise en valeur de l'eau et l'encadrement de sa gestion. La nouvelle stratégie de conservation de l'eau implique une réduction d'au moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne pour l'ensemble du Québec, d'ici 7 ans et la réduction de 20 % des pertes d'eau d'ici dix ans.

La Commission recommande :

R-1 Élaborer et adopter un plan directeur de la gestion de l'eau visant la conservation et l'économie de l'eau, dans un cadre de développement durable.

Plusieurs villes de l'agglomération ont de grands projets de développement en gestation et ils s'interrogent sur les impacts probables sur le plan des infrastructures existant et sur la juste évaluation des besoins futurs.

R-2 Évaluer les besoins en infrastructures des grands projets potentiels de développement et les arrimer à la planification de la remise en état des infrastructures existantes afin de prévoir le financement adéquat.

La gestion de l'eau potable

L'atteinte des objectifs pour l'utilisation rationnelle et écologique de l'eau potable exige au préalable une connaissance de la consommation réelle de l'eau incluant l'identification des pertes dues aux fuites. Cette identification permettra également d'établir le coût réel de la gestion de l'eau, d'évaluer la nécessité de mettre en place des outils de contrôle et d'assurer une planification adéquate des réseaux.

R-3 Poursuivre le programme d'installation de compteurs dans les I.C.I. (industries – commerces – institutions) et des débitmètres sur le réseau principal, afin d'être en mesure de produire un bilan de la consommation, repérer les fuites et contrôler les usages illicites de l'eau.

La réduction de la consommation de l'eau potable passe d'abord par le colmatage des fuites mais parallèlement à cette opération, la direction du développement de la gestion de l'eau poursuit son association avec la population et ses partenaires pour développer de nouveaux outils permettant d'atteindre une économie significative de l'eau.

R-4 Soutenir l'innovation et le développement d'outils et développer un programme visant l'implantation d'équipements économiseurs d'eau dans tous les bâtiments municipaux.

R-5 Uniformiser la réglementation sur les usages de l'eau et analyser la possibilité de promouvoir l'utilisation d'équipements économiseurs d'eau dans les I.C.I.

La gestion des eaux usées :

La gestion des eaux usées a soulevé différentes préoccupations. D'abord, les membres de la Commission se sont inquiétés des impacts des changements climatiques causant des averses de pluie en hiver et occasionnant de sérieux problèmes d'inondation dans certains secteurs de l'agglomération.

R-6 Évaluer et mesurer l'impact sur les cinq prochaines années des changements climatiques et de la variation du niveau d'eau. Élaborer et mettre en place un plan d'intervention pour prévenir les problèmes imminents d'inondation et de débordement.

Lors de la visite à la station de traitement des eaux usées, les membres de la Commission

ont été sensibilisés aux problèmes causés par l'élimination de la neige dans les chutes à l'égout. Après une grosse tempête, les opérations de chargement sont conduites de manière à accélérer l'élimination de la neige dans les chutes. Parfois, afin d'augmenter le volume, les tamis sont enlevés ce qui entraîne à l'égout une quantité importante de gros déchets comme des morceaux de bois, des bidons de lave-glace, des feuilles, etc. qui peuvent bloquer les conduites ou ralentir les opérations à la station d'épuration car il faut procéder à l'enlèvement des débris encombrants.

D'autre part, les averses de pluie sont de plus en plus fréquentes en hiver et pour éviter les inondations en raison d'une surcharge et de l'engorgement dans les conduites d'eaux usées, la Commission s'est intéressée à la proposition d'ajouter de nouveaux sites d'entassement pour l'élimination de la neige

R-7 Revoir les pratiques d'utilisation des chutes à l'égout afin, notamment, d'éviter d'y introduire tout matériau pouvant occasionner des engorgements, augmenter les coûts d'exploitation ou porter atteinte à l'intégrité des collecteurs d'eaux usées ainsi qu'aux équipements et installations faisant partie du système de collecte et de traitement des eaux usées.

R-8 Promouvoir l'utilisation des sites d'entassement de la neige sur le territoire et en augmenter le nombre afin de réduire le camionnage et de mieux contrôler le débit d'eaux usées.

La Commission a été informée du moratoire sur la désinfection au chlore et du mandat donné à la firme SNC-Lavalin pour évaluer différentes technologies de désinfection. Des tests seront effectués en 2007 et le comité tripartite composé de représentants du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Affaires municipales et des régions (MAMR) et de la Ville de Montréal devrait compléter son rapport. Ce sujet a été soulevé lors de l'assemblée publique et a suscité l'intérêt de la Commission.

R-9 Suite aux études sur différentes technologies de désinfection et aux tests qui seront effectués en 2007, la Commission recommande de tenir une séance publique spéciale sur les travaux et les recommandations du comité tripartite afin d'obtenir les réactions de la population et aider à la prise de décision.

Information et sensibilisation

L'information au sujet de l'eau est primordiale et afin d'assurer sa pérennité il est important de poursuivre les efforts en vue d'inciter la population à réduire sa consommation d'eau potable et à ne pas utiliser le réseau d'égout comme une poubelle.

R-10 Poursuivre les programmes d'information et de sensibilisation s'adressant à la population et aux entreprises et développer un programme spécifique s'adressant aux jeunes afin de promouvoir la connaissance et le respect de la ressource eau et engendrer une consommation responsable de l'eau.

R-11 Intensifier les campagnes s'adressant aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux industries afin de les sensibiliser à la protection de la qualité de l'eau et viser l'élimination des rejets industriels à l'égout.

Il est proposé par M. Joe Magri, secondé par M. Richard Bélanger, d'adopter les recommandations.

Adoptée à l'unanimité

5. Présentation par la direction de l'environnement du service des infrastructures, du transport et de l'environnement de la proposition de plan d'action 2007-2009 du premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise.

Madame Gagnon a expliqué le concept de développement durable (Bruntland) et la déclaration de principes signée par le Conseil de Ville de Montréal. Elle a précisé que c'est une pratique originale avec une approche de collégialité. Des trois sphères - environnementale, économique et sociale -, dix orientations sont issues du Sommet de Montréal, dont quatre ont été retenues. Les actions qui en découlent visent à améliorer la qualité de l'air et réduire les émissions de gaz à effet de serre, à assurer la qualité de vie

des milieux résidentiels, à pratiquer une gestion responsable des ressources et à adopter de bonnes pratiques de développement durable dans les entreprises, institutions et commerces.

Par la suite, Madame Lussier a énuméré les trente-trois actions proposées au plan 2007-2009 et le suivi sera assuré par un bilan annuel constitué de vingt indicateurs en lien avec les quatre orientations prioritaires.

6. Période de questions et commentaires des citoyens

À 20 h 10, le président annonce la période de questions et commentaires des citoyens.

- **Monsieur Gilbert Bauer, citoyen**

Monsieur Bauer revient sur les recommandations de la Commission et il réitère ses réserves sur la pose de compteurs d'eau.

Par la suite, il souhaite qu'une étude soit conduite avec l'OACI (organisation de l'aviation civile internationale) sur les gaz à effet de serre et sur le smog produits par les avions. Il remarque que depuis le transfert des vols à Dorval, l'augmentation de la circulation des avions est certainement responsable des changements constatés et il faut trouver des solutions à ce problème.

Mme Gagnon explique qu'au sujet des gaz à effet de serre, les actions proposées ciblent davantage des sources fixes. Aucune étude ou démarche n'a encore été envisagée pour mesurer l'impact et évaluer la contribution de l'aéroport pour résoudre le problème.

M. Bauer soulève également le problème de pollution sonore causée par les vols très tôt le matin et à minuit au-dessus du quartier Ahuntsic.

Mme Gagnon indique que le bruit est une des préoccupations retenues au plan et vise à identifier des actions concrètes et elle examinera ce problème en conséquence.

- **Monsieur Nicolas Rodrigue.**

Aucune question.

- **Monsieur Jean Laroche, écoquartier Saint-Sulpice**

Monsieur Laroche est ravi de la présentation et plus spécifiquement lorsque le volet des écoquartiers a été abordé. Il rappelle que le mandat et les ressources des écoquartiers n'ont pas été revus depuis la création du programme en 1995 alors que les besoins des citoyens au niveau de l'environnement sont en hausse. Il recommande d'évaluer le mandat, d'élargir le champ d'intervention et d'augmenter le support financier.

Mme Gagnon explique que cette décision relève de l'administration locale mais que les écoquartiers ont été reconnus par l'ensemble des partenaires lors du processus d'élaboration des actions.

- **Monsieur Robert Ménard, Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED)**

Monsieur Ménard commente la décision de l'administration municipale d'aller à l'encontre des recommandations de la Commission municipale à propos de l'utilisation de sacs de plastique pour la collecte sélective et il exprime son scepticisme face à la présente consultation. Ensuite, il s'informe des critères ayant conduit à privilégier les quatre orientations.

Mme Gagnon explique que les dix orientations découlent du Sommet de Montréal et les quatre ayant été priorisées l'ont été à la suite de discussions avec les partenaires afin de bien aligner les interventions et éviter l'éparpillement.

- **Madame Estelle Beaudry, résidente Plateau Mont-Royal**

Mme Beaudry s'informe à propos des compétences des arrondissements et de la Ville de Montréal concernant le programme écoquartier

Mme Gagnon explique que ce partage est identifié à la loi 75 et dans la charte.

- **Monsieur Pierre Vaillant, écoquartier Sault-aux-récollets**

Monsieur Vaillant se réjouit de la diversité des actions mais il soulève le problème de manque d'information auprès de la population.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DES MEMBRES DE LA COMMISSION

À 20 h 30, le président annonce la période de questions et commentaires des membres de la commission.

Madame Lyn Thériault Faust souligne que quatre écoquartiers interviennent dans son arrondissement et qu'ils relèvent des défis différents selon le milieu où ils interviennent. Elle trouve intéressante l'idée de revoir le mandat à la lumière du développement durable.

Monsieur Edgar Rouleau remercie pour la présentation. Il s'interroge sur le financement des actions.

Mme Gagnon explique que la plupart des actions sont réalisées à même les budgets. Certaines actions comme Quartier21 ont des budgets spécifiques.

Il s'intéresse également aux actions concernant l'apaisement de la circulation par exemple et il s'informe des procédures pour obtenir de l'information sur les pratiques mises en place.

Mme Gagnon indique qu'elle assure les liens pour partager l'information et organiser des rencontres.

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le président rappelle que la prochaine séance aura lieu jeudi, le 23 novembre et la Commission adoptera ses recommandations à la séance de mercredi, 29 novembre 2006. Il remercie les membres de la commission et les personnes présentes pour leur participation à l'assemblée ainsi que madame Leclerc pour sa collaboration aux travaux de la Commission.

À 20 h 40 toutes les personnes souhaitant s'exprimer ayant été entendues, il est proposé par Mme Lyn Thériault Faust, appuyé par M. Sylvain Lachance, de lever l'assemblée.

Adopté à la séance du 23 novembre 2006

(Original signé)

(Original signé) Christiane Bolduc/pour

Michael Applebaum
Président

Francine Leclerc
Secrétaire-Recherchiste